

## **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2008**

Excusée : Mme SOLIER-ZULIANI Cathy

Secrétaire de séance : Mme RAMONDENC Viviane

**Travaux extension de réseau** : Monsieur le Maire indique que le projet de construction de la maison d'habitation de M. VALAT David à Verrières nécessite l'extension du réseau de distribution publique d'électricité. Le coût estimatif des travaux établi par le SIEDA, maître d'ouvrage s'élève 3 760,50 euros et la contribution restant à la charge de la commune est de 1 144 euros.

Après avoir délibéré le conseil municipal demande au SIEDA d'agir comme maître d'ouvrage pour la réalisation des travaux précités et s'engage à verser au Trésor Public la somme estimée de 1 144 euros. Cette somme a fait l'objet d'un recouvrement par la commune auprès de Monsieur VALAT.

**Incendie logement mairie** : M. le Maire donne le compte rendu de l'incendie de l'appartement situé au dessus de la mairie. Les dégâts ont fait l'objet d'une expertise qui devrait conduire à la réalisation des travaux début 2009. M. le Maire indique qu'il est intervenu auprès de M. le Préfet pour remercier les pompiers de leur intervention dont la parfaite maîtrise a évité une catastrophe au cœur du village.

**Zone artisanale** : Un artisan de la commune a adressé un courrier à la mairie dans lequel il fait part des difficultés qu'il rencontre pour boucler ses travaux d'installation. Patrick RIVEMALE, Alain RASCOL et Francis CASTAN rencontreront l'intéressé.

**Espace Naturel Sensible** : En introduction M. le Maire a rappelé que la commune de Montlaur s'était portée candidate auprès du Conseil Général dans le cadre de l'appel à projets sur les Espaces Naturels Sensibles (ENS), pour la valorisation du site du « Rougier ». Il s'agit pour la commune d'une opportunité qui permet de mettre en œuvre un schéma de valorisation aussi bien économique que sociale de ce patrimoine. A l'image du programme cœur de village initié début 2000, avec lequel la commune de Montlaur a renoué avec l'attractivité, et où chaque habitant a relayé l'initiative publique pour s'inscrire dans une dynamique collective, ce programme est avant tout une démarche de développement local. Il permet de fixer un cadre de travail pour les 10 prochaines années en intégrant les enjeux liés à l'environnement depuis le village, la rivière et ses berges jusqu'aux Rougiers.

Cette valorisation intègre les trois volets du développement durable :

- l'environnement avec l'assainissement, le paysage, la biodiversité et la protection des berges
- l'économie et en particulier l'économie agricole autour de la filière Roquefort
- le social avec l'appropriation et l'utilisation des espaces (baignade, pêche...) par les habitants, et l'implication de l'école via un projet pédagogique.

**Demande de subvention** : Il est donné lecture d'une demande de subvention adressée par une nouvelle association Les Raquettes Montlauraises. Conformément à la procédure l'examen de cette demande se fera à partir des budgets et programmes envisagés avec public concerné.

**Presbytère de Verrières** : M. le Maire présente au conseil municipal l'avant-projet détaillé établi par Eric BERTRAND architecte. M. Vivien GUIRAUD précise que ce projet a fait l'objet d'une validation par les membres de l'association Le Récantou utilisateurs des locaux. M. le Maire rappelle qu'une ligne budgétaire de 15 000 euros a été ouverte à l'exercice 2008. A l'unanimité le conseil municipal approuve le projet et décide d'examiner pour le budget primitif 2009 une première tranche de travaux concernant le gros œuvre, la charpente et la toiture. Les conseillers municipaux de Verrières établiront une proposition pour le prochain conseil.

**Eclairage public** : Après la réalisation du programme d'enfouissement concernant le quartier des Cardaillous il convient de procéder au remplacement de l'éclairage public existant par la pose de douze mâts. Le conseil municipal donne son accord à l'entreprise BELUGOU pour l'exécution de ces travaux début 2009.

**Photovoltaïque** : Monsieur le Maire indique qu'il reçoit de nombreuses sollicitations concernant des projets de production d'énergie par panneaux photovoltaïques. Certains projets imaginés sur des parcelles à même le sol nécessitent des terrassements, des abattages d'arbres et des remblaiements. Il rappelle les importants programmes réalisés chaque année concernant les enfouissements de réseaux dont les coûts sont pris en charge par les financements de la collectivité. La multiplication de projets à partir du photovoltaïque pourrait conduire à la création et à la multiplication de nouvelles lignes aériennes. Après avoir délibéré, le conseil municipal décide de donner un avis favorable uniquement aux projets situés sur des bâtiments existants ou à créer et précise que tous les raccordements au réseau de distribution devront être réalisés en souterrain aux frais du pétitionnaire.

**Micro crèche intercommunale à Camarès** : Les conseillers municipaux prennent connaissance du projet micro crèche présenté par la communauté de communes. Le conseil municipal indique que ce projet peut être intéressant mais qu'il n'est pas de rang intercommunal et ne nécessite pas une participation financière. A Montlaur les enfants sont accueillis dès l'âge de deux ans de 7 heures du matin à 19 heures le soir. Le financement des personnels est assuré par la commune. Présenté en Conseil d'Ecole le 13 novembre 2008 par la présidente de l'A.P.E. les membres ont considéré qu'il n'était pas opportun de s'engager dans cette démarche. A l'unanimité les membres du conseil municipal partagent cet avis.

**Achat de terrain** : M. le Maire indique qu'il a reçu une offre de vente d'une parcelle de 5524 m<sup>2</sup> enregistrée au cadastre sous le n° 483 Section C et située à La Fon de Fenailou propriété de Mme Henriette GAVALDA. Il propose au conseil municipal de procéder à cette acquisition qui fera par la suite l'objet d'un échange dans le cadre du programme des espaces naturels sensibles.

**ADSL** : Pour faire suite à la précédente réunion du conseil municipal des précisions ont été demandées au Conseil Général concernant la desserte ADSL de certains abonnés de la commune. Le président de la commission NTCI a répertorié vingt lignes qui ne permettent pas l'accès au haut débit. Il est indiqué dans ce courrier que les intéressés peuvent s'adresser à Net Aveyron pour vérifier la couverture de son réseau.

**Internet** : Le site Internet de Montlaur sera en ligne à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009 : [www.mairie-montlaur.com](http://www.mairie-montlaur.com)

**Transformateur électrique** : EDF donne son accord pour procéder à la plantation d'une haie aux frais de la commune à l'extérieur du poste source.

**Communaux** : Une demande est faite pour se retirer de l'exploitation de parcelles de communaux à Briols. Une autre demande concerne l'autorisation de poursuivre l'exploitation des communaux par les repreneurs du GAEC de Verrières dans le cadre de la succession de cette exploitation. Le conseil municipal délibèrera sur les propositions émises par les ayants droit de Briols et de Verrières.

**Dégradations** : M. le Maire a été saisi d'un courrier concernant des dégradations causées par des engins agricoles survenues à Verrières et mettant en cause la vigilance des conseillers municipaux locaux sur le signalement de ces dégradations. M. le Maire indique qu'effectivement il avait fait l'inventaire d'un certain nombre de dégradations dont les auteurs étaient parfaitement connus mais dont la responsabilité incombait beaucoup plus à la vigilance collective qu'à la responsabilité des conseillers municipaux.

**Base Elèves** : Un dossier complet concernant « Base Elèves » est remis à chaque conseiller municipal. Ce sujet fera l'objet d'une inscription à l'ordre du jour de la prochaine réunion du conseil municipal et le cas échéant de la délibération afférente.

**P.N.R. des Grands Causses** : Mme Marie-Claude DECUP-CAUMES rend compte des élections au Comité Syndical du P.N.R. des Grands Causses.

**Recensement** : L'INSEE a transmis les résultats définitifs de l'enquête de recensement qui portent la population de Montlaur à 694 habitants.

FIN DE SEANCE.